



Produit (Groupe)	Homologation n°	Culture (Groupe de cultures)	Mode d'application	Type de préparation	Ordre de mélange WALES	Nbre maximal d'applications*	Dose d'application*	Adjuvant	Intervalle (jours)	DS (heures)	DAAR (jours)	Suppression de	Répression de	Commentaires
Bio-solutions														
AMATIS™	2017126F	Toutes	Bassinage ou traitement du sol	L	S	S.O.	1,4 L/acre (3,5 L/ha)	Aucun	14 à 21	0	0			Amatis™ aide à revitaliser et à améliorer la rhizosphère autour des racines, ce qui favorise leur croissance et permet d'améliorer le rendement et l'uniformité.
MEGAFOL	2016013D	Toutes	Foliaire	L	S	S.O.	1,0 L/acre (2,5 L/ha)	Aucun	10 à 15	0	0			Aide à réduire les stress abiotiques, notamment les dommages physiques, la chaleur, les basses températures et la sécheresse. En cas de dommage physique, appliquer dès que possible par la suite.
Fongicides														
Allegro (Group 29)	27517	Oignons (bulbes) (3-07A)	Foliaire	SC	L	5	0,47 L/acre (1,16 L/ha)	Aucun	7 à 10	3 jours pour le désherbage à la main, 24 heures pour toutes les autres activités	7		Brûlure des feuilles causée par <i>Stemphylium</i> , brûlure de la feuille (causée par Botrytis), tache pourpre	
Aprovia (Group 7)	31981	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	EC	E	4	0,3 L/acre (0,75 L/ha)	Aucun	7 à 14		12	7	Tache pourpre, rouille de l'ail	Brûlure des feuilles (causée par Stemphylium)
Aprovia Top (Group 3 + 7)	31526	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	EC	E	Oignons verts : 3 Oignons (bulbes) : 4	0,39 L/acre (0,967 L/ha)	Aucun	7 à 14		12	7	Tache pourpre, rouille de l'ail	Brûlure des feuilles (causée par Stemphylium) Si on ne vise pas la tache pourpre, l'utilisation du fongicide Aprovia est recommandée.
BravoZN BravoZNC (Group M)	28900 33515	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	SC	L	2	0,97 à 1,94 L/acre (2,4 à 4,8 L/ha)	Aucun	7 à 10	6 jours pour le désherbage à la main, 1 jour pour le dépistage, 12 heures pour toutes les autres activités	Oignons verts : 14 Oignons (bulbes) : 7		Brûlure de la feuille (causée par Botrytis)	
Miravis Duo (Group 3 + 7)	33206	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	SC	L	Oignons verts : 3 Oignons (bulbes) : 4	0,4 L/acre (1,0 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 14		12	7	Tache pourpre, mildiou, brûlure de la feuille (causée par Botrytis)	Brûlure de la feuille (causée par Botrytis), brûlure de la feuille (causée par Stemphylium) Le nombre maximal de pulvérisations consécutives est de 2 traitements, puis il faut passer à un fongicide qui n'appartient pas aux Groupes 7 et 3. Les maladies diffèrent selon la culture.
Quadris Top (Group 3 + 11)	30518	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	SC	L	Oignons verts : 3 Oignons (bulbes) : 4	0,29 à 0,4 L/acre (0,71 à 1,0 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,125 % v/v	7 à 14		12	7	Tache pourpre, mildiou, brûlure de la feuille (causée par Botrytis)	Tache cladosporienne, brûlure des feuilles (causée par Stemphylium)
Switch (Group 9 + 12)	28189	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	WG	W	3	0,31 à 0,4 kg/acre (775 à 975 g/ha)	Aucun	7 à 14	3 jours pour le désherbage à la main, 12 heures pour toutes les autres activités	7		Brûlure de la feuille (causée par Botrytis)	Tache pourpre
Orondis Ultra (Group 40 + 49)	32805	Oignons (bulbes) et oignons verts (3-07)	Foliaire	SC	L	4	0,16 L/acre (0,4 L/ha)	LI700® 0,125 % v/v	7 à 10		12	7	Mildiou	
Orondis Gold Orondis Gold DC (Group 4 + 49)	33508 35176	Légumes-bulbes	Foliaire	EC	E	3	0,4 L/acre (1 L/ha)	Aucun	5 à 10		12	7	Mildiou	Le volume d'eau recommandé est de 200 à 800 L/ha.
Revus (Group 40)	29074	Oignons (bulbes)	Foliaire	SC	L	4	0,16 L/acre (0,4 L/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,25 % v/v	7		12	7	Mildiou	
Insecticides														
Agri-Mek SC (Group 6)	31607	Oignons (bulbes) (3-07)	Foliaire	SC	L	3	55 à 109 mL/acre (135 à 270 mL/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,25 à 0,5 % v/v	7		12	30	Thrips de l'oignon	
		Oignons verts (3-07B)	Foliaire	SC	L	4	55 à 109 mL/acre (135 à 270 mL/ha)	Agent tensioactif non ionique 0,25 à 0,5 % v/v	7	13 jours pour le désherbage à la main, 4 jours pour l'irrigation manuelle, 1 jour pour l'éclaircissage et le dépistage, 12 heures pour toutes les autres activités	7	7	Thrips de l'oignon	
Minecto Pro (Group 6 + 28)	33023	Légumes-bulbes	Foliaire	SC	L	3	0,31 L/acre (0,78 L/ha)	MSO 0,25 % v/v	7		12	30	Thrips, mineuse maraîchère	
Herbicide														
Venture L (Group 1)	21209	Oignons	Postlevée	EC	E	Dose faible : 2 Dose élevée : 1	0,41 à 0,81 L/acre (1,0 à 2,0 L/ha)	Aucun	S.O.		12	Dose faible : 42 Dose élevée : 60	Graminées annuelles et chiendent	La dose d'application diffère selon la cible. Deux applications à faible dose sont permises pour le court DAAR; une application à dose élevée est permise pour le long DAAR.

Tirez fierté
de vos produits



Accédez à des informations sur
la protection des cultures afin
de produire les récoltes les plus
commercialisables.



Moment d'application pour oignons



Prélevé	Crochet	3-4 feuilles	Formation du bulbe	Développement du bulbe	Sénescence	Récolte
				 Quadris Top		
			 Bravo^{ZN} Bravo^{ZNC}			
		 Allegro				
			 Aprovia / Aprovia Top			
				 Miravis^{Duo}		
				 Orondis^{Gold} / Orondis^{Ultra}		
		AMATIS				
			MEGAFOL			
			 Minecto^{Pro}			
			 Venture^L			

* Pour des renseignements complets à propos des doses, consulter l'étiquette du produit. Les informations sur les doses sont basées sur les étiquettes des produits. Si l'étiquette d'un produit contient des fourchettes de doses, alors le présent guide de référence rapide énumérera soit : (i) la fourchette de doses complète; (ii) la fourchette de doses la plus courante; ou (iii) la dose la plus couramment utilisée. Avant l'application, toujours consulter l'étiquette afin de confirmer les renseignements sur l'homologation pour la culture/le groupe de cultures et sur l'application, ainsi que sur les zones tampons, l'EPI, etc.

Tous les renseignements sont à jour au moment de la publication et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Pour plus d'information, communiquez avec notre Centre d'interaction avec la clientèle au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez Syngenta.ca.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Agri-Mek®, Aprovia®, Bravo®, Minecto®, Miravis®, Orondis®, Quadris Top®, Revus®, Switch®, Venture® et le logotype Syngenta sont des marques de commerce d'une société du Groupe Syngenta. Allegro® est une marque de commerce d'ISK Biosciences Corporation. Les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Amatis™ et Megafo!® sont des marques déposées de VALAGRO S.p.A., société du groupe Syngenta. ©2024 Syngenta